

# Groupe Doux. Après la vente du pôle frais, l'élaboré ?

**La séparation des pôles élaboré et grand export sera-t-elle la deuxième phase du plan de démantèlement du groupe Doux ? Les syndicats semblent plus que jamais le redouter.**



*Après la vente du frais, les représentants des salariés redoutent aujourd'hui que Doux se sépare également de l'élaboré.*

L'invitation avait été lancée, dans l'urgence, à tous les parlementaires finistériens. Seuls trois d'entre eux, les socialistes Richard Ferrand, Jean-Jacques Urvoas et Jean-Luc Fichet, ont pu se libérer hier matin, pour cette rencontre provoquée par les élus du comité d'établissement de Châteaulin (29).

Si la presse était conviée, elle n'a pu assister à la totalité des échanges, les syndicats jugeant prématuré de mettre un certain nombre d'éléments sur la place publique. « Nous ne sommes qu'au début de la casse, ont-ils toutefois annoncé. Au vu des éléments dont nous disposons, rien n'est de nature à nous rassurer sur le devenir du plan de continuation de Char-

les Doux ».

Selon nos informations, après la cession du pôle frais, ces derniers craignent, en effet, ni plus ni moins, une nouvelle vente en appartement, cette fois, de la partie élaborée.

## **À la relance des anciens repreneurs**

Ils réclament donc la plus grande vigilance des parlementaires. Et pour parer à toute hypothèse, ils estiment que l'heure est venue de relancer les contacts avec des acteurs de la filière susceptibles de s'inscrire dans une logique industrielle. Il convient, notamment, de vérifier si les anciens repreneurs potentiels, qui avaient été mobilisés par le gouvernement

autour de Sofiprotéol, ont toujours de l'appétence pour reprendre la branche élaborée. Voire, si le plan de continuation de Charles Doux devait tourner à la Bérézina, pour une reprise globale de l'ensemble des activités.

Autre cheval de bataille des syndicats : la délocalisation des futures décisions de justice. Alors que le tribunal de commerce de Quimper doit bientôt statuer sur une prolongation de l'activité, la CGT et FO estiment que la suspicion jetée sur les relations entre certains membres de ce tribunal et le cercle rapproché de Charles Doux est aujourd'hui suffisante pour justifier cette externalisation.

Cette entrevue a aussi été l'oc-

casión de faire le point sur l'alerte engagée par le comité d'établissement de Châteaulin, auprès du procureur, « pour défaut de gestion ». L'affaire suit son cours, ont informé les représentants du personnel, le procureur ayant demandé, cette semaine, des pièces complémentaires. « On doit la vérité aux salariés, le procureur a ce pouvoir », ont martelé les syndicats.

« Comme le président de la République, nous voulons que toute la lumière soit faite », ont redit, de leur côté, les élus socialistes, contraints, néanmoins, au respect de la séparation des pouvoirs.

## **9 M€ d'impayés auprès de l'Urssaf ?**

Enfin, les représentants du personnel ont également évoqué les impayés que le groupe Doux aurait contractés auprès de l'Urssaf. À en croire les syndicats, entre janvier et juin 2012, le montant de la créance sur les cotisations patronales s'élèverait à 8 M€, plus 1 M€ de pénalités.

Interrogé par le député Richard Ferrand, le préfet du Finistère assure n'avoir jamais été saisi, pas plus que les représentants du personnel n'auraient été alertés. Les parlementaires socialistes somment aujourd'hui le directeur de l'Urssaf de s'expliquer.

**Jean-Luc Padellec**